

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole Bruxelles, le 2 mars 1972

LIRDA
PC/rp

Note BIO n° 39 (72) aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Dir. Gén. des DG. I & X

Objet : Déclaration du Président MALFATTI

432

Je viens de donner à la presse de Bruxelles la déclaration du Président MALFATTI (texte en annexe). Le Président a reçu successivement les six Ambassadeurs Représentants Permanents (le dernier vers 18h) et un envoyé spécial a été dépêché auprès du Parlement Européen. Ces circonstances vous expliquent que nous avons dû mettre un embargo jusqu'à minuit.

"(Déclaration du Président Malfatti)

Amitiés,

Le Porte-Parole adjoint

Paul COLLOWALD